

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUILLE-VILLETTE

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2012

Date de convocation : 02/11/2012, d'affichage : 02/11/2012.

Conseillers en exercice : 15 , présents : 10 , votants : 12 ,

L'an deux mil douze, le 13 novembre à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur **SOUPLY** Patrick, Maire en exercice.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à savoir :

Mesdames et Messieurs **CHASELON** Jean-Claude, **BOURY** Chantal, **POULLE** Sophie, **SOUPLY** Patrick, **FELIX** Jean-François, **FRENOIS** Christophe, **DUPUIS** Jacques, **POTIER** Bruno, **HULOT** Philippe, **LETUPPE** Frédéric, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : MM. **TREFCON** Virginie, **VAILLANT** Jean-Pierre,

Etaient absents non excusés : MM. **DUBOIS** Stéphane, **MARCHAND** Jean-Claude, **FORMAN** Philippe,

Avaient donné pouvoir : M. **VAILLANT** Jean-Pierre à M. **CHASELON** Jean-Claude,

Mme **TREFCON** Virginie à M. **POTIER** Bruno,

M. **HULOT** Philippe a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

ECOLE : Courrier De Mme BARA Malika, Directrice de l'Ecole :

M. le Maire donne lecture d'un courrier daté du 11 octobre 2012, émanant de Mme BARA Malika, Directrice de l'Ecole, dans lequel elle sollicite le conseil municipal de Muille-Villette pour l'obtention d'une aide supplémentaire à raison de deux matinées par semaine scolaire, notamment les mardis et jeudis matins.

M. le Maire fait savoir au conseil municipal que 6 heures supplémentaires par semaine en période scolaire, augmenteraient le coût salarial d'environ 4500 euros par an.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à ce courrier.

ECOLE : SOUTIEN SCOLAIRE :

Par manque d'éléments concernant ce dossier, il n'y est pas donné suite.

DEROGATION SCOLAIRE :

M. le Maire donne lecture d'un courrier daté du 14 septembre 2012, émanant de M. DESCAUDUN Jérôme et Mlle DEGLAVE Corinne, domiciliés à DOUILLY (Somme), qui sollicitent le Conseil Municipal afin d'inscrire leur enfant de 3 ans à l'école de Muille-Villette.

M. le Maire rappelle aussi à l'assemblée que le 03 septembre dernier il avait refusé la demande de dérogation scolaire sollicitée par les intéressés, du fait que la commune de DOUILLY possédait tous les services pour recevoir cet enfant.

Le Conseil Municipal,

considérant les énormes contraintes que rencontrent cette famille, notamment au point de vue professionnel et considérant qu'ils ont réussi à trouver une assistante maternelle à Muille-Villette (pas d'assistante maternelle à Douilly),

après discussion, par 8 voix pour dont 2 pouvoirs, 1 voix contre et 1 abstention,

décide de scolariser le petit Luca DESCAUDIN à l'école de Muille-Villette.

Cette décision qui n'est pas sans conséquence financière pour Muille-Villette, a été motivée par le côté humain concernant les horaires de travail des deux parents et le bien-être de leur fils.

Le Conseil Municipal apprécierait un geste de la part de la commune de Douilly, et demande qu'un courrier soit envoyé dans ce sens à M. le Maire de Douilly.

REVISION DES TARIFS DE LA GARDERIE SCOLAIRE :

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de la garderie scolaire à 14,89 euros par mois et par enfant à compter du 1^{er} janvier 2013 (soit une augmentation de 2% par rapport aux précédents tarifs).

REVISION DES TARIFS DU RAMASSAGE SCOLAIRE :

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présent, décide d'augmenter les tarifs du ramassage scolaire de 2% à compter du 1^{er} janvier 2013.

Les tarifs du ramassage scolaire à compter du 1^{er} janvier 2013 seront donc les suivants :

1 ^{er} enfant	:	42.43 euros par trimestre,
2 ^{ème} enfant	:	31.72 euros par trimestre,
3 ^{ème} enfant	:	23.36 euros par trimestre,
4 ^{ème} enfant	:	ramassage gratuit.

REVISION DES TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE :

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'augmenter de 2% les tarifs de la cantine scolaire à compter du 1^{er} janvier 2013.

Les tarifs des repas de la cantine scolaire à compter du 1^{er} janvier 2013 seront donc les suivants :

3,23 euros pour 1^{er} enfant,
3,03 euros à partir du second enfant.

COURRIER YOKIS :

M. le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'association YOKIS, daté du 23/09/2012, sollicitant le Conseil Municipal pour l'obtention d'une éventuelle subvention (394,68 euros) pour l'achat de mobilier déjà effectué.

Le Conseil Municipal, considérant :

d'une part que l'achat du mobilier a été effectué sans demande écrite préalable de subvention auprès de la mairie,

d'autre part que dans ce courrier l'association YOKIS fait part de son intention de faire profiter l'école de ces achats à la seule condition que la commune de Muille-Villette participe à la dépense, ce qui signifie en clair que YOKIS impose après coup cette demande participation financière,

après discussion, par 10 voix pour dont 2 pouvoirs, 1 voix contre et 1 abstention, décide de ne pas subventionner ces achats effectués par l'association YOKIS.

Dorénavant, il sera souhaitable que l'association YOKIS interpelle la mairie avant tout projet qui serait soumis à demande de subvention ou participation de la commune ; démarche qui profitera à tous.

TITULARISATION D'UN AGENT :

RENOUVELLEMENT D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL A COMPTER

DU 1^{er} JANVIER 2013 (Adjoint technique de 2^{ème} classe pour 27 heures hebdomadaires) :

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Décide de renouveler un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 27 heures par semaine, pour une période de 3 mois à compter du 1^{er} janvier 2013.

Mlle MICHEE Sandra qui occupe déjà ce poste, sera reconduite comme adjointe technique de 2^{ème} classe pour la période et l'horaire ci-dessus définis.

A l'issue de cette période Mlle MICHEE Sandra sera nommée adjoint technique de 2^{ème} classe stagiaire à compter du 1^{er} avril 2013 pour une durée de 27 heures hebdomadaires.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en créant un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 27 heures à compter du 1^{er} avril 2013.

COURRIER DE MAITRE LEMOINE (Notaire) :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 29 août 2012, émanant de Maître LEMOINE, Notaire de M. et Mme DAENENS, concernant le fossé qui passe dans la parcelle ZB 93 leur appartenant.

Dans ce courrier M. et Mme DAENENS accepteraient de consentir une servitude, par la signature d'un acte notarié sous condition que la commune de Muille-Villette prenne à sa charge la modification du tracé du fossé actuel, le comblement dudit fossé et le versement d'une indemnisation aux propriétaires.

Le Conseil Municipal, considérant que ce fossé existe et fonctionne depuis plus de trente ans, demande au Maire d'envoyer un courrier à Maître LEMOINE, expliquant qu'il y a prescription concernant ce fossé qui sert à recevoir une partie des eaux pluviales de la rue Nouvelle et de la rue des Troènes et que celui-ci doit donc rester en l'état.

Dans ce courrier il sera aussi stipulé que la commune de Muille-Villette s'engage à le nettoyer chaque fois que cela sera nécessaire tout en prévenant les époux DAENENS avant chaque nettoyage.

VIREMENTS DE CREDITS AU TITRE DE L'ANNEE 2012 :

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Décide une augmentation de crédits au titre de l'année 2012 aux articles suivants :

Dépenses d'investissement :

- article 2315 pour un montant de : 2000,00 euros,
(complément de travaux aux Ecoles).

Dépenses de fonctionnement :

- article 61551 pour un montant de : 5000,00 euros,
(réparation express et tondeuse).

ASSURANCE STATUTAIRE DES EMPLOYES COMMUNAUX :

M. le Maire fait savoir que le dossier d'assurance statutaire des employés communaux contractuels n'est plus à l'ordre du jour du fait que Mlle Sandra MICHEE sera titularisée en 2013. Le Conseil Municipal en prend bonne note.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT :

M. le Maire rappelle que M. LEOEUF François, résident à Epeville, a crevé un pneumatique sur le domaine public en roulant dans le trou qui s'était formé sur la chaussée à l'entrée du magasin Styléco (rue de Paris), immobilisant presque tout de suite son véhicule. Selon la réglementation en vigueur, il s'est trouvé dans l'obligation de changer le train arrière, c'est-à-dire les 2 pneus (montant de la réparation : 318,00 euros).

Le Conseil Municipal, après discussion, par 2 voix pour et 10 abstentions dont 2 pouvoirs, décide de transmettre ce dossier aux Assurances Mutuelle de Picardie pour la prise en charge de ces dépenses, notamment du pneumatique détérioré.

MISE EN CONFORMITE DE LA PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement les agents de la commune de Muille-Villette bénéficient d'une participation financière de la collectivité de 25% de la cotisation pour la garantie maintien de salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie et accident.

Le Conseil municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;
- Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38 ;
- Vu les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De participer à compter du 1^{er} janvier 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance et de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- De verser une participation mensuelle représentant 25% du montant de la cotisation à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Complémentaire Santé labellisée.

FUSION DES SIAEP D'EPPEVILLE et D'ESMERY HALLON A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2013:

En application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, Monsieur Le Préfet de la Somme nous propose la fusion du SIAEP d'EPPEVILLE et d'ESMERY HALLON.

Pour cela, il nous est demandé de prendre une décision sur des deux syndicats, le futur périmètre et les nouveaux statuts.

Selon les décisions prises, il nous faudra désigner deux délégués titulaires et un suppléant afin de siéger auprès du nouveau syndicat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la fusion du syndicat d'eau potable d'EPPEVILLE avec celui d'ESMERY HALLON à compter du 1^{er} janvier 2013,
- D'accepter le nouveau périmètre du Syndicat,
- D'accepter les nouveaux statuts du Syndicat,
- De désigner Messieurs Patrick SOUPLY et Jacques DUPUIS en tant que délégués titulaires et Monsieur Jean-Claude CHASSELON en tant que délégué suppléant.
-

RADAR PEDAGOGIQUE :

M. le Maire fait savoir qu'un radar pédagogique est actuellement installé aux abords de l'école jusqu'au 16 novembre 2013, dans le cadre « sécurité routière, tous responsables ».

Ce prêt a fait l'objet d'une convention signée par M. le Sous-Préfet de Péronne et la commune de Muille-Villette.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

TRAVAUX DIVERS :

M. le Maire fait savoir que le Conseil Général de la Somme, lors de la réunion de la commission permanente qui a eu lieu le 05 novembre 2012 a voté une subvention de 5461 euros pour l'aménagement de trottoirs, d'accotements et de bordures de mises à niveau dans le hameau de Villette, au titre des travaux de voirie 2012 (montant des travaux : 28528 euros TTC). Le Conseil Municipal en prend bonne note.

M. le Maire fait savoir que le Préfet de la Somme a accordé, par arrêté du 31 juillet 2012, une subvention de 11691,50 euros au titre de la DETR 2012 (dotation d'équipement des territoires ruraux), pour les travaux de rénovation à effectuer aux écoles (fenêtres, portes, robinets thermostatiques) d'un montant de 46610 euros TTC. Le Conseil Municipal en prend bonne note.

AFFAIRES DIVERSES :

- Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents, accepte un chèque du Parc Eolien d'Hombleux 1 SNC, 75008 PARIS, d'un montant de 184 euros, représentant la servitude de passage de câble dans les chemins communaux, cette indemnité recouvrant la période 2012-2013.

- Monsieur le Maire fait savoir que la collecte organisée dans Muille-Villette à l'occasion de la Journée Nationale des Aveugles (Association Valentin Haüy au service des aveugles et des malvoyants) a rapporté la somme de 447,72 euros (174,92 euros dans la commune et 272,80 euros au magasin Leclerc). Le Conseil Municipal en prend bonne note.

- Monsieur le Maire rappelle que le 07 décembre prochain aura lieu la cérémonie des trophées sportifs dans la salle polyvalente. Cette 19^{ème} édition aura, comme parrain Monsieur Jean-Christophe BETTE, un authentique champion plusieurs fois médaillé en aviron avec en point d'orgue la médaille d'or olympique aux JO de SYDNEY en 2000. Le Conseil Municipal en prend bonne note.

- Monsieur le Maire rappelle que l'opération TELETHON 2012 aura lieu les 08 et 09 décembre prochains. Différentes manifestations seront organisées à cette occasion dans la commune : un circuit VTT (MUILLE VTT), des jeux avec vin chaud et crêpes dans le préau de l'école (APE), une marche (COMMUNE), un concours de belote (LES AINES DU MILLENAIRE) et un tournoi de ping pong (PPCM).

- Monsieur le Maire rappelle que l'arbre de Noël des écoles aura lieu le 14 décembre prochain. Le Conseil Municipal en prend bonne note.

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciements de la famille LETUPPE suite au décès de Mme Gisèle LETUPPE née GALLET. Le Conseil Municipal en prend bonne note.

- Monsieur le Maire fait savoir que la journée « nettoyons la nature », organisée le 28 septembre dernier, a mobilisé très peu d'habitants de la commune.

- Monsieur le Maire fait savoir qu'il y aurait un problème avec le permis de conduire de Vincent FORNARA qui ne serait pas valable pour conduire le tracteur de la commune. Nous attendons des informations complémentaires de la Préfecture de la Somme avant de faire passer le permis à Vincent FORNARA.

- Monsieur le Maire fait savoir que deux personnes seraient intéressées pour installer une friterie à l'endroit de celle qui était précédemment installée. Il s'agit de Mme Annick MAROTTE d'Eppeville et de Mlle Julie PIERRU de Saint-Quentin.

Des informations complémentaires sont demandées auprès des organismes qualifiés pour prendre en considération leur demande notamment concernant l'implantation le long d'une route départementale et quelle genre de redevance les intéressées pourraient s'acquitter auprès de la commune. Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close.

Suivent les signatures.....